

No 227 1

MAIRIE

DE

BRENNILIS

FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Tél. 98.99.61.07

Fax 98.99.67.67

ARRÊTÉS

ARRÊTE PORATANT NOMINATION D'UN REGISSEUR DE  
RECETTES " location de VTT" AU TERRAIN DE CAM-  
PING MUNICIPAL  
PENDANT LA SAISON 1994

Le Maire de la Commune de Brennilis,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 1994 instituant une régie des recettes auprès de la Commune,

Vu l'article L 412-1 du Code des Communes,

Vu le décret n°580 du 15/11/1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret N° 70 du 15/01/1976,

Vu l'avis favorable de Mr le receveur Municipal,

A R R E T E

Article 1 : M<sup>lle</sup> KERRIEN CLAUDIE est nommé du 15 JUIN 94 AU 31 JUILLET 94 Régisseur des recettes provenant de la location des VTT avec mission de recouvrer exclusivement les recettes énumérées dans la délibération créant la régie.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre motif, le régisseur titulaire sera remplacé par M<sup>lle</sup> PLASSARD Sylvie (suppléante).

Article 3 : Les régisseurs sont dispensés de cautionnement.

Article 4 : Les régisseurs ne percevront aucune indemnité.

Article 5 : Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur, pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et pièces comptables qu'ils ont reçus ainsi que l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.

Article 6 : Le Régisseur titulaire et le régisseur suppléant devront présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds et leurs valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Régisseur titulaire :

M

*Kerrien*

Régisseur suppléant;

M

*Plassard*

A Brennilis le : 15 juin 1994

Le Maire,

*Haus*

